

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Réunion du Conseil Municipal

13 janvier 2009

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal, vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, DECIDE de donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

CONVENTION DE SERVITUDE EDF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE la création, au profit d'ERDF, d'une servitude destinée à établir une ligne électrique souterraine, sur la parcelle D 701 : coupure d'artère du P51 « Chausson Matériaux ».

BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE – Informatisation – poste à temps partiel

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Chantal RACINE, responsable de la bibliothèque intercommunale, par lequel elle expose les problèmes de fonctionnement rencontrés par cette structure :

- Difficulté à recruter des bénévoles
- Manque d'espace
- Absence d'informatisation

Après en avoir débattu, les conseillers municipaux sont appelés à réfléchir sur le sujet. Les suggestions issues de cette réflexion seront étudiées lors d'une prochaine réunion.

DEMANDES DE SUBVENTION – DECISION MODIFICATIVE

- Accord pour le versement de la subvention 2008 à l'ASC (football) : 1 372 € et les virements de crédits afférents ;
- Pas de suite favorable à la demande formulée par l'association l'Ecole Notre Dame de Mont-de-Marsan (école privée).

DIVERS - INFORMATIONS

SERVICE MEDECINE PREVENTIVE – CDG 40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive.

CENTRE DE LOISIRS D'AIRE-SUR-L'ADOUR

- Accord pour la participation relative à la fréquentation 2008 : 37,50 €.
- Conseil Municipal, DECIDE de participer aux frais du centre de loisirs d'Aire-sur-l'Adour, à hauteur de 5 € par jour et par enfant, pour les enfants de la commune et pour l'année 2009. Le nombre de jours subventionnés ne sera pas limité.

LOCAL PETANQUE

- Alimentation électrique : accord du conseil municipal pour la mise en place d'une ligne électrique adaptée à ce local ;
- L'association désire carreler le préau, la commune se chargera d'acheter le carrelage.

INFORMATIONS

- Local ACCA – la sous-commission de sécurité / incendie a donné un avis favorable mais le bâtiment devra être équipé d'une alarme incendie et d'une ligne téléphonique.
- A65 – vente par la commune de 2 parcelles situées sous le tracé : acte signé le 23/12/2008 (la commune percevra 290 €).
- La Poste a réalisé l'aménagement et la mise aux normes de l'accès au bureau de Poste.
- Les travaux au presbytère sont terminés.
- Les scellés ont été levés sur la tondeuse autoportée.
- Budget primitif 2009 : participation communale au Service Départemental d'Incendie et de Secours : 18 727,75 €.
- Centre de loisirs de Grenade : fréquentation mois de novembre : 21 journées, soit un coût pour la commune de 176,40 €.
- Journal municipal : facture imprimerie : 938,86 €.
- Finances : le solde du compte au Trésor de la collectivité au 31/12/2008 s'élevait à 490 633,90 €.
- Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur participation active et efficace au repas du CCAS.
- Préparation de la cérémonie des vœux du 18/01/2009.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 14 janvier 2009.

Le Maire,
Francis DESBLANCS